

Projet de loi n°105 :

Nouveaux mécanismes de reddition de comptes

Nous continuons notre série d'articles sur les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) par le projet de loi n°105 en étudiant les changements au processus de planification et de reddition de comptes.

Rappelons tout d'abord qu'avec la *Nouvelle gestion publique*, le gouvernement a implanté une vision comptable de l'éducation, en imposant l'atteinte de cibles chiffrées pour mesurer le taux de diplomation. Les organisations syndicales ont toujours décrié cette vision étroite de l'éducation, en insistant sur le fait que la réussite éducative des élèves va bien au-delà de statistiques à court terme. Globalement, le PL n°105 n'apporte pas de solutions concrètes à la réussite éducative, mais plutôt un remaniement des outils de gestion dans le but d'en simplifier la reddition de comptes.

D'entrée de jeu, il est important de souligner que le ministre Proulx n'insiste plus sur l'atteinte de cibles chiffrées mais bien de cibles visées. De plus, la notion de taux de diplomation est maintenant remplacée par le taux de réussite.

Un plan d'engagement vers la réussite

Pour les commissions scolaires, la convention de partenariat et le plan stratégique sont maintenant rem-

Le Syndicat de Champlain vu par ses membres

Le Congrès du Syndicat de Champlain, tenu les 30, 31 mars et 1^{er} avril, était l'occasion de vérifier si les changements mis en place au cours des trois dernières années ont eu la cote auprès des membres.

L'emphase mise sur les communications, l'information et la multiplication des plateformes numériques a-t-elle porté fruit ? Nos services sont-ils à la hauteur des attentes de nos membres ?

Voilà quelques-unes des questions auxquelles nous voulions des réponses avant de nous projeter pour les trois prochaines années. Après tout, avant de nous doter de nouvelles orientations, ne devons-nous pas vérifier si celles adoptées précédemment avaient été appréciées des membres ?

Comme vous le savez, le Syndicat a donc mandaté les firmes Léger et Influence Communication pour faire ces vérifications.

Les résultats de ces études, dont les constats clés vous sont présentés dans l'encart spécial joint à ce numéro, sont plus qu'encourageants. Avec une opinion favorable à 93 %, nous croyons que nous sommes sur la bonne voie !

Mais c'est dans l'analyse qu'on retrouve ce qui continuera à guider nos actions et nos façons de faire. En effet, les résultats démontrent une corrélation directe entre l'utilisation des plateformes de communication du Syndicat et le niveau de satis-

faction des membres envers celui-ci.

Autrement dit, plus un membre est informé (des activités du Syndicat, de ses droits, de l'actualité en éducation, des grands enjeux), plus il apprécie le travail du Syndicat. C'est logique : les organisations syndicales œuvrent au quotidien pour leurs membres, mais ceux-ci doivent être informés de ce que font leurs représentants pour en considérer le travail.

Les résultats nous disent aussi clairement que les membres connaissent l'éventail de moyens et d'outils mis de l'avant par Champlain pour les rejoindre, qu'ils les utilisent et les trouvent pertinents.

Autre donnée importante, les services offerts par Champlain sont très utilisés (70 % des membres y ont déjà eu recours) et très appréciés, avec un taux de satisfaction moyen de 80 %.

Tout ceci est fort encourageant, mais rien n'est parfait ! Il y a encore des membres à informer et à intéresser. Il y a encore des services à améliorer. D'ailleurs, les orientations adoptées au dernier Congrès nous aideront à continuer dans la bonne direction.

Au Syndicat de Champlain, nous n'avons pas d'objectifs chiffrés, car nous savons que le seul taux de réussite que nous souhaitons atteindre, c'est 100 % !



L'édito du Président

Suite en page 4

Éric Gingras



Facebook, Twitter et Instagram : Suivez le Syndicat sur les réseaux sociaux pour tout savoir !

Haïti L'école au cœur du développement de la communauté

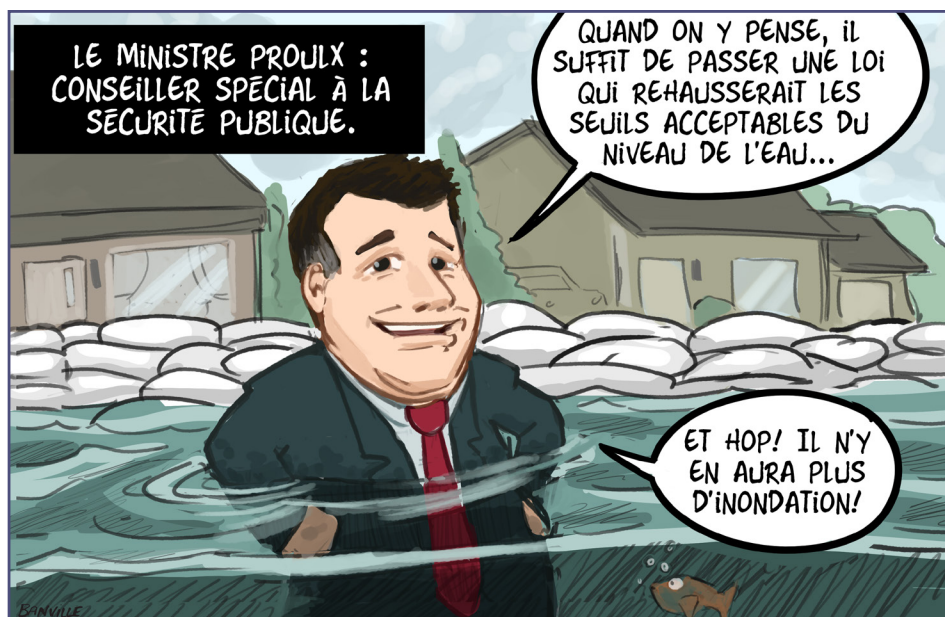


Le saviez-vous ? De par son implication auprès de l'organisme Axe de développement Nord-Sud (ADNS), le Syndicat de Champlain contribue au maintien d'une école dans la communauté rurale Drouillard Dasney, en Haïti. L'organisme fournit notamment du matériel et des manuels scolaires, le salaire du personnel et de la nourriture pour les élèves.

Ce projet permet non seulement d'améliorer l'accès à l'éducation pour les quelque 300 jeunes qui fréquentent l'école, mais aussi d'offrir un emploi stable à une quinzaine de personnes. Il permet surtout de consolider les bases du développement de toute la communauté.

Deux membres du comité local de l'organisme, les collègues enseignants Jean-Joel St-Cyr et Jean-Val Mai, étaient de passage au Québec, il y a deux semaines, dans le cadre de l'Assemblée générale de l'ADNS.

Partager et échanger sur les impacts au quotidien du projet de la communauté Drouillard Dasney, faire de nouvelles rencontres, parler d'éducation; tels étaient les objectifs de leur visite chez-nous. Nous les avons rencontrés alors qu'ils assistaient au Conseil fédéral de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ). Salutations !



Tribunal d'arbitrage Importante victoire du Syndicat de Champlain pour les précaires

Le tribunal d'arbitrage a rendu une décision sans équivoque en faveur du Syndicat de Champlain, le 4 mai dernier, dans un litige opposant le Syndicat et la Commission scolaire Marie-Victorin concernant la rémunération des suppléantes et suppléants occasionnels lors de congés fériés.

Le Syndicat réclamait que la CSMV verse aux enseignantes et enseignants suppléants occasionnels l'indemnité prévue à la *Loi sur les normes du travail* et à la *Loi sur la fête nationale* pour les différents congés fériés qui y sont prévus, ce que réfutait l'employeur en contestant



leur statut légal de « salariés » entre deux journées de suppléance. Le tribunal a finalement reconnu la prétention du Syndicat de Champlain.

« Même en 2017, nous devons nous battre pour faire reconnaître et respecter des éléments de base des droits du travail, comme le paiement des congés fériés. Les enseignants à statut précaire ne sont pas des salariés de *second ordre* », de dire Éric Gingras, président du Syndicat de Champlain.

La décision étant fraîchement rendue, certains aspects sont toujours en cours d'analyse pour prendre la mesure de l'ensemble des impacts. Or, quelque 32 700 enseignantes et enseignants à statut précaire, suppléantes et suppléants occasionnels ou à temps partiel, sur les 87 000 travaillant à la formation générale des jeunes au Québec, pourraient être potentiellement touchés par cette décision importante.

Soirée d'information sur l'assurance-emploi

Personnel enseignant
de la Commission scolaire
Vallée-des-Tisserands

Mardi 13 juin 2017, à 17 h
Bureau du Syndicat de Champlain
Valleyfield
394, rue Dufferin, bureau 204

**Vous devez nous faire parvenir
votre demande de participation au
plus tard le 9 juin.**

Inscriptions sur syndicatchamplain.com, « Inscriptions ».

Plus de détails sur
syndicatchamplain.com.



Bois un bon verre de vin ce soir

Louis est un beau petit garçon, il a toutefois des problèmes de langage. Marie, Loïc, Jacob, Lily, Alice et Alex ont des difficultés d'apprentissage. Étienne, Anne et Éric ont des problèmes de comportement; ils font des crises violentes, ce qui a un effet d'entraînement sur Elliot et Marylou. Alexis, Richard et Maude aiment que tout se passe toujours de la même façon, ils souffrent d'anxiété. Il y a 23 élèves dans la classe de madame Nathalie.

Les ressources ont été réparties en début d'année à travers toutes les classes de l'école. On a dû faire des choix. Malheureusement, les services sont rationnés et ne répondent pas aux besoins de tous les élèves.

Quand madame Nathalie a fait une demande de plan d'intervention et de services pour des élèves, on lui a dit de ne pas le faire, car il n'y avait plus de possibilité d'en ajouter. Madame Nathalie a insisté, il faut que ces élèves soient évalués ou identifiés.

Pourquoi, lui répond-on ? Il y a des élèves à risque, on le sait. Pour le reste, cachez ces chiffres qu'on ne veut pas voir ! Nous pratiquons l'aveuglement volontaire, ça fait partie des approches probantes !

Malheureusement, quand vient le



temps d'observer les taux de réussite, ceux-ci deviennent la responsabilité de l'enseignante. Rapidement, on laisse sous-entendre que le problème, c'est « probablement » son enseignement, son manque de formation, son jugement professionnel...

Il n'y a pas d'introspection quant au contexte de travail. On préfère cibler l'enseignante, ça ne coûte pas cher et la coupable est trouvée. « As-tu pensé à créer un lien avec l'élève ? Peut-être devrais-tu revoir la disposition de ta classe ? T'es peut-être trop exigeante ? ».

Des madames Nathalie et des monsieurs Nathaniel, il y en a dans toutes les écoles. Il y a aussi des madames Lucie et des monsieurs Luc qui soutiennent les enseignants parce qu'ils sont préposés aux élèves handicapés ou techniciens en éducation spécialisée et qu'ils ont trop de cas pour les heures qu'on leur donne.

Dans un cas comme dans l'autre, leur

santé en prend pour son rhume. Ils portent la responsabilité de la réussite de tous les élèves sans le plein pouvoir sur l'ensemble des moyens.

Faisons un parallèle. Imaginons que les médecins se fassent dire, pour tout le mois de juin, vous avez droit à dix demandes de soins ou diagnostiques, on a décidé

de couper dans les services. Pour les autres patients, ne leur dites pas qu'ils sont malades et encore moins qu'une opération est possible. Une prescription fera l'affaire. C'est comme ça; il faut en sacrifier quelques-uns pour le bien de l'ensemble. Et ce sera ainsi pour tous les mois à venir.

Pour pallier au rationnement des services et faire bonne figure dans l'opinion publique, le ministère et les commissions scolaires préfèrent imposer des outils, des formations. Ils partent des modes.

Ces temps-ci, les données, approches ou recherches probantes sont à la une. On entend aussi beaucoup parler des communautés d'apprentissage. Certes, certaines recherches sont fort intéressantes, mais elles ne sont pas une panacée. Une seule et même solution pour tous est utopique. Les élèves sont des humains, pas des boîtes de conserve. Même chose pour le personnel. Et la meilleure solution sera toujours celle choisie par l'intervenant. Mais, aussi géniale soit-elle, elle ne pourra pallier le manque de ressources.

Ce n'est pas en rendant coupable le personnel enseignant et de soutien, en le rendant malade que les élèves seront mieux servis. Madame Nathalie le sait, elle n'arrive plus à s'adapter à la situation. Ne lui reste que le conseil de sa direction « bois un bon verre de vin ce soir... »

Et le projet de loi n°105 est à la porte avec sa vision comptable de l'éducation. Ces dérives ne pourront que s'accroître. Soyons donc très vigilants avec la révision des plans de réussite.

Mireille Proulx
Coordonnatrice

Fonds Robert-Ferland - 4 bourses de 1 000 \$



Le Syndicat de Champlain (CSQ) offre quatre bourses de 1 000 \$ pour encourager des jeunes de 16 ans et plus à terminer leurs études (DES, DEP ou CEP).

Si vous pensez qu'un élève mérite cette bourse, remplissez un formulaire d'inscription et remettez-le au Syndicat avant le 9 juin 2017.

Les personnes choisies par le comité de sélection seront contactées à la fin du mois de juin 2017.

Détails et modalités d'inscriptions sur syndicat-champlain.com, dans la section « Autres sujets - Fonds Robert-Ferland ».

Éric Villeneuve
Secrétaire-trésorier

Projet de loi n°105 : Nouveaux mécanismes de reddition de comptes (suite)

placés par un plan d'engagement vers la réussite. Ce dernier devra contenir le contexte dans lequel la commission scolaire évolue, les orientations et les objectifs retenus, les cibles visées ainsi que les indicateurs pour en déterminer l'atteinte. Le plan d'engagement doit être cohérent avec le plan stratégique du ministre de l'Éducation. Or, le projet de loi est muet quant au moment où le ministre doit le déposer. Soulignons ici que le dernier plan stratégique date de 2013, et que six ministres ont occupé ce poste depuis !

Plusieurs commissions scolaires ont déjà entamé le processus de consultation afin de dresser le portrait de leur milieu. Dans certains cas, une consultation publique est entreprise sous forme de rencontres d'échanges, permettant ainsi aux personnes impliquées d'intervenir sur les éléments qu'ils considèrent comme pertinents afin de favoriser la réussite éducative.

Par contre, ce processus prend du temps et demande aux différents acteurs du milieu scolaire de se concerter. Il faut bien plus qu'une analyse de sondage afin d'établir un portrait du contexte de même que les caractéristiques et objectifs de son milieu.

Il va sans dire que nous défendons une vision de l'éducation en phase avec les besoins des élèves et des adultes en formation, et que cette vision devrait également être respectueuse des besoins du personnel scolaire. Le plan d'engagement de la commission scolaire doit prendre effet le 1^{er} juillet 2018.

Un projet éducatif pour les écoles et les centres

Dans les établissements, le processus de reddition de comptes a également été simplifié. À partir de juillet 2019, le plan de réussite et la convention de gestion tombent et n'est conservé que le projet éducatif de l'école, qui devra être révisé. Dans les centres, par contre, les orienta-



tions sont remplacées par le projet éducatif, qui devra quant à lui, être rédigé.

C'est le conseil d'établissement qui est responsable de la réalisation et de l'évaluation du projet éducatif. Ce dernier devra contenir le contexte dans lequel l'école évolue, les principaux enjeux sur le plan de la réussite ainsi que les cibles à atteindre. Il faut garder en tête que l'école n'est pas l'unique responsable de la réussite et que son contrôle sur certains facteurs est restreint. C'est le cas pour l'organisation des services, qui est tributaire d'un ensemble de facteurs qui échappent souvent à l'établissement.

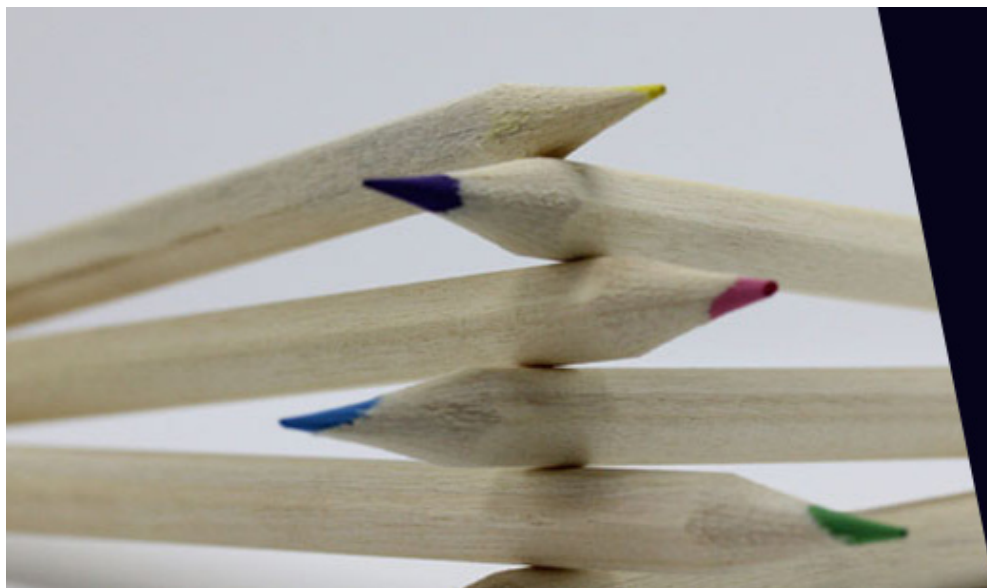
Des moyens de mise en œuvre

Les enseignants et les membres du personnel de soutien et professionnel devront se concerter afin d'élaborer une proposition de moyens pour atteindre les objectifs et les cibles visées dans le projet éducatif. La proposition devra être basée sur ce projet éducatif. Les membres du personnel seront donc appelés à travailler sur cette proposition à partir de septembre 2019. Il faudra être vigilants pour ne pas s'imposer des cibles sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle. Il ne faut pas mettre l'accent sur les résultats quand les moyens et les ressources ne sont pas à la hauteur des besoins.

Le projet de loi n°105 vient donc consolider la gestion par statistiques du gouvernement, sans toutefois influencer grandement sur la réussite éducative. Il est essentiel que les commissions scolaires et les directions d'établissement s'appuient sur l'expertise du personnel de l'éducation pour l'élaboration du plan d'engagement et du projet éducatif, car c'est lui qui accompagne chaque jour les élèves et les adultes en formation. Un financement adéquat devra être au rendez-vous afin que le personnel puisse travailler dans les meilleures conditions possibles et qu'il ne porte pas seul la responsabilité de la réussite.

« Nous devons accepter le changement mais conserver nos principes. » - Jimmy Carter, 39^e président des États-Unis.

Marie-Claude Lauzon



Dossier spécial
Projet de
loi n°105

L'ensemble du
dossier sur le PL n°105
est disponible sur
syndicatchampplain.com.